

Envie d'améliorer  
votre logement ?



Nous vous Logement  
aidons à financer  
vos travaux





## Les bénéficiaires

Les salariés des entreprises du secteur privé non agricole, locataires ou propriétaires de leur résidence principale qui font réaliser des travaux de rénovation, d'agrandissement ou d'amélioration de l'habitat.

## Le prêt PASS-TRAVAUX

Le prêt PASS-TRAVAUX vous aide à financer vos travaux aux conditions suivantes :

- montant : 100 % des travaux dans la limite de 8 000 ou 9 600 €,
- taux : 1,5 % l'an (TEG 2,04 %)
- durée : 10 ans maximum,
- déblocage des fonds : sur factures d'entreprises de moins de 3 mois.



Le prêt PASS-TRAVAUX  
est une aide du 1% Logement

Prêt soumis à conditions

**Ces aides  
vous intéressent,  
contactez-nous !**



# Logil

[www.logil.com](http://www.logil.com)

e-mail : [contact@logil.com](mailto:contact@logil.com)

**3 agences à votre service**

### Vichy

35 Avenue Thermale  
03200 VICHY  
Tél. **04 70 97 49 10**

### Montluçon

62 rue H. BARBUSSE  
03630 DÉSSERTINES  
Tél. **04 70 28 40 22**

### Moulins

17 cours Jean JAURÈS  
03000 MOULINS  
Tél. **04 70 46 12 98**